

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le douze juin deux mil vingt-trois.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN – François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Guillaume DUMAY - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Denis POUILLOT – Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Gilles BONNEAU

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice : | 46 |
| Nombre de Membres présents : | 31 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 31 |
| Votes Pour : | 31 |
| Votes Contre : | - |
| Abstentions : | - |
| Ne prennent pas part au vote | - |

N° 41/2023

Objet : Complément au règlement financier – Aides aux travaux d'isolation des combles

Par délibération en date du 19 décembre 2022, le SDEY a décidé d'aider financièrement les travaux d'isolation de combles des communes membres du groupement de commandes coordonné par le SDEY.

Pour rappel, le SDEY a fait intervenir un bureau d'études qui a rendu un avis technique.

Les entreprises titulaires, des marchés groupés, peuvent avoir un avis techniques différents.

C'est pourquoi, pour certaines communes, les travaux ne seront pas réalisés par les entreprises titulaires.

Afin de ne pas pénaliser ces communes, en complément du règlement financier initial, il est proposé que le SDEY définisse une aide aux communes réalisant des travaux d'isolation des combles, en dehors du groupement de commande, mais toujours avec les mêmes taux, à savoir :

| PROJET | NATURE INTERVENTION | PARTICIPATION SDEY |
|--|----------------------------------|---|
| Investissement (Porté par le demandeur) | Travaux Isolation de combles* | 50 % du HT* ou 25 % du HT*, Si la commune n'est pas adhérent « CEP » |

* Les dépenses éligibles sont les travaux d'isolation permettant des économies d'énergies. Tous les autres travaux ne sont pas éligibles.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 089-200047181-20230619-DE41_2023-DE

Dans tous les cas, ces demandes seront étudiées préalablement et validées par le Comité Départemental du SDEY.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Accepte** une nouvelle aide financière selon les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le 19 juin 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY